

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES
CONNEXES SUR SA QUATRIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 4 au 8 octobre 1999



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/46/12
TD/B/COM.2/24
8 novembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT, DE LA TECHNOLOGIE
ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES CONNEXES SUR SA QUATRIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 4 au 8 octobre 1999

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Page
I. Conclusions concertées et recommandations adoptées par la Commission à sa quatrième session	4
II. Déclarations liminaires	6
III. Tendances de l'investissement étranger direct et moyens de renforcer les flux d'IED vers et entre les pays en développement, en particulier les PMA et les pays recevant des apports d'IED relativement faibles, en vue d'accroître les bienfaits de ces flux, compte tenu des facteurs qui influent sur le choix par les entreprises privées du lieu de leurs investissements (point 3 de l'ordre du jour)	11
IV. Examen des politiques concernant l'investissement, la science, la technologie et l'innovation : méthodes et expérience (point 4 de l'ordre du jour)	17
V. Rapports des organes subsidiaires de la Commission (point 5 de l'ordre du jour)	23
VI. Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission (point 6 de l'ordre du jour)	25
VII. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)	27
VIII. Déclarations de clôture	28
IX. Questions d'organisation	31
 Annexe	
Participation	33

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA QUATRIÈME SESSION ¹

Point 3 de l'ordre du jour : Tendances de l'investissement étranger direct et moyens de renforcer les flux d'IED vers et entre les pays en développement, en particulier les PMA et les pays recevant des apports d'IED relativement faibles, en vue d'accroître les bienfaits de ces flux, compte tenu des facteurs qui influent sur le choix par les entreprises privées du lieu de leurs investissements

Point 4 de l'ordre du jour : Examens des politiques concernant l'investissement, la science, la technique et l'innovation : méthodes et expérience

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport intérimaire sur l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission

1. La Commission a noté la contribution, telle qu'elle était décrite et analysée dans les rapports établis pour sa présente session, que les investissements étrangers directs (IED) pouvaient apporter au développement. Elle a exprimé sa satisfaction du *World Investment Report 1999* et de son apport à une meilleure compréhension des mécanismes et de la dynamique de la mondialisation et de ses incidences sur les pays en développement. Elle a également noté la contribution que le *World Investment Report* pouvait apporter à la compréhension des nouveaux thèmes liés au développement. Elle a souligné à cet égard l'importance des travaux statistiques en la matière.
2. La Commission a noté avec intérêt l'analyse faite par le secrétariat des tendances concernant les flux d'IED et de leurs incidences sur les perspectives de croissance et de développement des pays en développement. Elle a également pris note des travaux entrepris pour renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier en Afrique, afin de leur permettre d'attirer des IED.
3. La Commission a exprimé sa satisfaction des travaux réalisés par ses groupes d'experts et de la documentation établie par le secrétariat pour les réunions d'experts.
4. Elle a reconnu l'importance de la dimension du développement dans les accords internationaux d'investissement et des travaux entrepris pour expliciter le concept de flexibilité. Dans ce contexte, elle a également souligné l'importance de la série d'études thématiques sur les *accords internationaux d'investissement*.

¹Adoptées à la 25ème séance plénière (séance de clôture), le vendredi 8 octobre 1999.

5. La Commission a eu des discussions constructives sur les liens entre investissements étrangers de portefeuille et investissements étrangers directs, dans l'optique d'une meilleure compréhension des incidences sur le développement.

6. Elle est convenue que des politiques et des institutions adéquates étaient importantes pour attirer les flux d'investissement.

7. La Commission a reconnu l'importance des examens par pays en tant que modalité nouvelle des discussions intergouvernementales à la CNUCED pour la compréhension de la diversité des expériences en matière de développement et pour l'examen et la diffusion des meilleures pratiques concernant la politique d'investissement ainsi que les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. À cet égard, elle a :

a) Loué les travaux utiles réalisés par le secrétariat de la CNUCED concernant les examens de la politique d'investissement et les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. D'autres pays pourraient souhaiter profiter de la possibilité de réaliser de tels examens;

b) Exprimé sa satisfaction aux pays qui avaient participé à l'actuelle série d'examens, aux hauts fonctionnaires venus des capitales qui avaient conduit un dialogue ouvert, franc et utile et avaient partagé une expérience précieuse avec d'autres gouvernements - qui pourraient bénéficier eux aussi du processus -, et au secteur privé international;

c) Préconisé un suivi des conclusions et des discussions relatives à ces examens et la fourniture d'une assistance appropriée aux pays souhaitant en appliquer les recommandations. Les mesures à prendre pourraient aussi porter sur une évaluation des répercussions des examens et sur l'organisation de séminaires pour une évaluation comparée des expériences;

d) Invité les pays donateurs et les institutions donatrices à apporter un appui à la préparation des examens, tout en encourageant des synergies avec des activités analogues, ainsi qu'aux activités d'assistance technique de suivi dans les pays ayant participé aux examens.

8. La Commission a noté les progrès qui avaient été faits au cours de ses quatre sessions dans l'examen des questions relevant du mandat qui lui avait été confié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session, en prenant en compte les délibérations et les résultats des réunions d'experts convoquées par elle, ainsi que la documentation établie par le secrétariat. La Commission s'est félicitée des rapports annuels d'activité publiés par le secrétariat. Elle s'est déclarée satisfaite de ce bilan et a noté que d'importantes questions restaient à traiter.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

9. La **Présidente** a dit que les questions examinées par la Commission étaient importantes, compte tenu d'une part de l'accélération de la mondialisation et des flux d'investissement ainsi que de la multiplication des mégafusions, d'autre part de la crise en Asie et dans d'autres pays et de ses conséquences dévastatrices pour le développement. La Commission était l'instance appropriée pour étudier la nécessité d'apporter une réponse politique cohérente aux problèmes soulevés par ces phénomènes, à partir d'une expérience avérée de la mise à profit des synergies entre les trois grands axes de son programme de travail, à savoir la coopération technique, la recherche et l'analyse, et la formation de consensus. Elle avait atteint un niveau d'excellence dans le domaine de la recherche avec le *World Investment Report*, et dans le domaine de la coopération technique avec ses travaux sur les examens de la politique d'investissement - qui avaient ajouté une nouvelle dimension à ses activités - et les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. La Présidente espérait que la Commission atteindrait le même niveau d'excellence pour ce qui était du consensus.

10. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a évoqué le travail accompli par la Commission depuis Midrand. La Commission avait démontré que l'investissement étranger direct (IED) pouvait jouer un rôle de premier plan dans le processus de développement et que, dans un contexte de mondialisation où les nouvelles technologies devenaient de plus en plus indispensables à la croissance économique, ce rôle devenait de plus en plus important. L'IED pouvait être profitable aux pays d'accueil en leur apportant ressources financières, technologie et emplois, et en stimulant la compétitivité de leurs exportations; il pouvait aussi élargir et stimuler les activités économiques et l'activité des entreprises locales. Toutefois, la répartition des IED entre les pays en développement avait tendance à être très inégale, la plupart de ces investissements étant concentrés sur un petit nombre de pays; les IED pouvaient aussi avoir des effets négatifs sur le développement en créant des problèmes de balance des paiements, en provoquant des licenciements massifs du fait de la restructuration des entreprises et en marginalisant les entreprises locales et les capacités nationales de recherche-développement. Les pouvoirs publics avaient un rôle à jouer, et les politiques publiques étaient d'une importance cruciale, s'agissant non seulement d'attirer l'IED, mais aussi d'en optimiser le potentiel en faveur du développement.

11. La Commission avait contribué à une meilleure compréhension de l'importance de la politique de concurrence dans une économie mondialisée. Elle avait fait ressortir la nécessité de parvenir à une certaine cohérence entre la libéralisation des IED, la politique commerciale et la politique de concurrence. Les trois réunions d'experts qui avaient été convoquées sur les accords internationaux d'investissement avaient montré que ces accords, de plus en plus nombreux, devaient non seulement assurer un climat d'investissement approprié, stable et prévisible, mais aussi permettre aux gouvernements de promouvoir leurs objectifs de développement. La Commission avait convoqué deux réunions d'experts sur les investissements étrangers de portefeuille (IEP) qui, parallèlement aux IED, étaient de plus en plus utilisés comme source de financement. Les réunions d'experts avaient examiné

les incidences sur le développement des IEP et leur contribution à la croissance des marchés financiers nationaux et à la libéralisation des IEP, ainsi que les difficultés que devaient surmonter les gouvernements à cet égard.

12. Évoquant les travaux de la Commission dans le domaine de l'information financière et des IED, le Secrétaire général adjoint a noté la nécessité d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilisation des marchés financiers et a mentionné l'adoption par la Commission des directives techniques sur la publication d'une information financière environnementale et sur les qualifications professionnelles en tant que contribution à la cohérence des politiques et à l'amélioration de l'information financière. Notant que la session de la Commission se tenait à la veille du lancement de la préparation de fond de la dixième session de la Conférence, il a souligné les efforts déployés au cours des quatre dernières années pour intégrer la recherche et l'analyse, la formation de consensus et les questions de coopération technique dans les activités de la Commission - intégration qui devait être retenue dans toute proposition relative au futur programme de travail de la CNUCED.

13. La **Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a brièvement présenté l'ordre du jour de la quatrième session de la Commission, en soulignant que l'objectif de celle-ci était de favoriser une meilleure compréhension des problèmes clés concernant l'investissement international et la technologie et d'analyser leurs conséquences pour le développement. Le *World Investment Report 1999* se prêtait idéalement à des discussions approfondies sur ces problèmes, et elle espérait que la Commission parviendrait à un consensus sur certaines implications de politique générale concernant l'investissement étranger et indiquerait les questions sur lesquelles poursuivre l'analyse et les débats.

14. La raison d'être des examens de la politique d'investissement et des examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation était de permettre un échange d'expériences nationales sur la promotion et l'utilisation des IED et sur l'élaboration de politiques efficaces de la technologie et de l'innovation, et les délibérations de la Commission sur ces examens à la présente session constituaient une innovation. La Commission examinerait également les rapports de ses organes subsidiaires, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. Elle dresserait le bilan de son mandat concernant les délibérations intergouvernementales, l'analyse des politiques et les activités de coopération technique. L'examen de l'application des conclusions concertées et des recommandations adoptées à ses précédentes sessions devrait lui permettre d'identifier les questions qui pourraient être soumises au Conseil du commerce et du développement en tant que contribution à la préparation de la dixième session de la Conférence.

15. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a souligné la nécessité de faire la distinction entre les fusions-acquisitions internationales et les investissements "nouveaux", car les unes et les autres pourraient avoir des incidences différentes sur le développement économique. La crise financière asiatique avait eu moins de répercussions sur les IED qu'initialement escompté. Beaucoup de pays les moins avancés (PMA) avaient

enregistré un accroissement des flux d'IED en 1998 grâce, en partie au moins, aux efforts déployés pour améliorer leurs politiques intérieures, même si leur part globale dans l'ensemble des flux d'IED restait trop faible.

Le représentant a également évoqué la part qu'occupaient les investisseurs de l'Union européenne dans le total des flux d'IED et leur contribution à la croissance économique des pays en développement. Un certain nombre de mesures de politique générale adoptées dans ces pays expliquaient en partie cette évolution positive.

16. Le représentant de l'**Éthiopie**, parlant au nom du **Groupe africain**, a loué les travaux de la CNUCED dans les domaines relevant des compétences de la Commission, travaux qui devraient continuer de porter sur les disparités croissantes entre les régions et entre les pays en matière d'IED et sur la promotion de la compétitivité et le renforcement des capacités technologiques en Afrique. Le *World Investment Report 1999* facilitait la compréhension de la mécanique et de la dynamique de la mondialisation et de ses incidences sur les pays en développement, en particulier en Afrique. Il montrait clairement à quel point l'Afrique restait à l'écart du processus de mondialisation. Le représentant a évoqué la marginalisation continue des pays africains, des PMA en particulier, dans un contexte de mondialisation rapide de l'économie internationale. Les flux d'IED vers l'Afrique restaient faibles, en dépit d'importants programmes de réforme économique et d'ajustement visant à créer un climat d'investissement positif. Outre les divers facteurs internes et externes expliquant cette situation, l'Afrique souffrait d'un grave problème d'image. L'Afrique ne pouvait se résumer aux crises décrites dans les magazines ou à la télévision. Le représentant s'est félicité des contributions de la CNUCED à l'amélioration de l'image et au renforcement des capacités de l'Afrique, avec par exemple la brochure intitulée "*FDI in Africa: performance and potential*", la note de synthèse sur l'Afrique et le projet relatif aux guides de l'investissement et au renforcement des capacités dans les PMA, projet qui avait été exécuté avec succès en Éthiopie et était en cours au Mali. S'ajoutaient à cela les examens de la politique d'investissement réalisés en Égypte, en Éthiopie et en Ouganda. Le récent colloque organisé par la CNUCED à l'intention des PMA sur les accords internationaux d'investissement et le développement était aussi un pas dans la bonne direction. Ces activités devraient contribuer à accroître la capacité de l'Afrique d'attirer et de retenir davantage d'investissements étrangers directs.

17. Les travaux entrepris par la Division depuis la neuvième session de la Conférence étaient certes appréciables, mais eu égard à la tenue prochaine de la dixième session de la Conférence à Bangkok, il fallait faire davantage. Le secrétariat devrait bénéficier du plus large soutien possible pour poursuivre ses excellents travaux sur l'Afrique dans les domaines de la recherche et de l'analyse, de l'assistance technique et de la promotion des investissements, afin d'aider les pays africains à exploiter pleinement toutes leurs possibilités d'attirer des IED. Les mesures que pourraient prendre les pays d'origine pour accroître ces flux d'investissement, à l'instar des mesures prises récemment par les États-Unis, étaient les bienvenues.

18. Le représentant de la **Colombie**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a déclaré que, malgré une diminution globale de 4 % des flux d'IED vers les pays en développement, les apports dans sa région avaient augmenté de 5 %, ce qui témoignait d'une belle performance

vu la conjoncture et les résultats des autres régions en développement. La nette progression des investissements étrangers directs dans les pays développés obligeait les pays en développement à revoir leur stratégie de promotion : il ne suffisait pas d'adopter une législation propice (ce qui était pratiquement chose faite en Amérique latine et dans les Caraïbes), mais il fallait aussi améliorer les déterminants de l'investissement (facilitation du commerce, accès à la technologie, capacités technologiques locales). La CNUCED pouvait jouer un rôle très utile dans ce domaine.

19. La région latino-américaine et caraïbe avait réussi, depuis le milieu des années 90, à réduire la proportion de capitaux à court terme et à accroître celle de l'IED, tendance qui, espérait-on, se confirmerait au fil des ans et aiderait à moderniser la production grâce au transfert de technologie et à la création d'emplois. La CNUCED devrait s'employer activement à mettre au point des mécanismes qui encouragent l'IED en facilitant les flux de capitaux. Son appui aux pays en développement dans le domaine des accords d'investissement revêtait une importance capitale. Elle devait renforcer ses travaux d'analyse, dont le *World Investment Report* et les études thématiques constituaient d'excellents exemples. Le Groupe latino-américain et caraïbe approuvait l'examen des politiques concernant l'investissement, la science, la technologie et l'innovation. La CNUCED devrait étudier plus à fond les liens entre les politiques d'investissement et le développement, et plus particulièrement les relations entre l'IED et l'investissement intérieur et entre l'IED et le commerce. Le Groupe appuyait également les travaux de l'ISAR.

20. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit qu'en 1998, à cause notamment de la crise financière asiatique, l'IED dans les pays d'Asie pris globalement avait fléchi pour la première fois depuis de nombreuses années. La contraction avait surtout touché des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est. Les apports d'IED se comportaient cependant différemment des autres types de flux financiers et s'étaient révélés plus stables en période de crise. Les investissements asiatiques dans d'autres pays en développement avaient également diminué. Une nouvelle forme d'IED gagnait du terrain en Asie : les fusions-acquisitions, qui pouvaient indubitablement être bénéfiques aux pays d'accueil en raison de leur effet positif sur la restructuration des entreprises locales, mais qui suscitaient aussi de nombreuses controverses concernant les prix d'acquisition et la contribution globale de ces opérations au développement. La CNUCED devrait étudier plus avant ce dernier point.

21. Les questions examinées par la Commission avaient été judicieusement choisies et les analyses établies par le secrétariat avaient aidé les pays en développement à définir des orientations. Les sessions de la Commission, ainsi que les réunions de groupes d'experts, avaient contribué très utilement à l'examen des questions concernant l'IED et ses répercussions sur le développement; le Groupe asiatique et la Chine attendaient aussi beaucoup de l'examen des politiques d'investissement. Vu l'augmentation rapide de la production internationale, la vigueur de la mondialisation et le rôle croissant de l'IED par rapport au commerce en tant que lien entre les pays, il ne faisait aucun doute que ces questions continueraient à revêtir une grande importance au siècle prochain. La CNUCED devait par conséquent renforcer le mandat de la Commission.

22. Le représentant du **Japon** a souligné la nécessité d'améliorer le cadre international de l'investissement et a demandé à la CNUCED de contribuer à faire mieux comprendre les questions en jeu. Il jugeait utiles ses travaux analytiques sur l'IED et les sociétés transnationales, notamment le *World Investment Report* et les études thématiques sur les accords internationaux d'investissement. Il fallait mettre pleinement à profit les compétences de la CNUCED et ses recherches sur l'investissement pour promouvoir l'IED. Le Gouvernement japonais était disposé à faire profiter d'autres pays de l'expérience qu'il avait acquise dans la région de l'Asie et du Pacifique au moment de la crise financière, en vue de favoriser l'investissement étranger direct.

Chapitre III

TENDANCES DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT ET MOYENS DE RENFORCER LES FLUX D'IED VERS ET ENTRE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, EN PARTICULIER LES PMA ET LES PAYS RECEVANT DES APPORTS D'IED RELATIVEMENT FAIBLES, EN VUE D'ACCROÎTRE LES BIENFAITS DE CES FLUX, COMPTE TENU DES FACTEURS QUI INFLUENT SUR LE CHOIX PAR LES ENTREPRISES PRIVÉES DU LIEU DE LEURS INVESTISSEMENTS

(Point 3 de l'ordre du jour)

23. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

"Tendances de l'investissement étranger direct et moyens de renforcer les flux d'investissements étrangers directs vers et entre les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays ne recevant que de relativement faibles apports d'investissements étrangers directs, en vue d'accroître les bienfaits de ces flux d'investissement, et en tenant compte des facteurs qui jouent un rôle dans les choix par les entreprises privées du lieu de leurs investissements" (TD/B/COM.2/21);

"Rapport de la Réunion d'experts sur les accords internationaux d'investissement : concepts autorisant une certaine flexibilité aux fins de promouvoir la croissance et le développement" (TD/B/COM.2/17);

"Rapport de la Réunion d'experts sur les flux d'investissement de portefeuille et les investissements étrangers directs" (TD/B/COM.2/20).

24. Le **Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et des flux technologiques de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises**, a présenté le point 3 de l'ordre du jour et a déclaré que les flux mondiaux d'IED avaient nettement augmenté en 1998, stimulés par la multiplication des fusions-acquisitions d'entreprises entre pays développés. Les apports dans les pays en développement avaient globalement fléchi à cause du ralentissement de l'activité en Asie, mais l'IED en Amérique latine et dans les Caraïbes avait progressé, tandis que les flux à destination de l'Afrique variaient énormément d'un pays à l'autre. Les investissements étrangers de portefeuille et l'IED représentaient ensemble environ quatre cinquièmes des apports nets de ressources aux pays en développement. Malgré de nombreuses différences, ils avaient un point commun : leur concentration dans un petit nombre de pays.

25. L'IED s'inscrivait dans le système international de production des sociétés transnationales, qui était devenu un des moteurs de la mondialisation, établissant des liens de plus en plus étroits entre les systèmes nationaux de production et jouant un rôle important dans le développement. Ce rôle et ses aspects politiques étaient examinés dans la deuxième partie du *World Investment Report* de 1999. Les facteurs géostratégiques de l'IED pouvaient être classés en trois catégories : déterminants économiques, politique générale et mesures prises par les pays pour promouvoir et faciliter l'activité économique. La politique générale et les mesures de facilitation aidaient à attirer l'IED, mais c'étaient

les déterminants économiques qui comptaient le plus - ressources naturelles, taille et dynamisme du marché, autres ressources disponibles à des prix compétitifs permettant des gains d'efficacité, etc. Avec la mondialisation, l'importance relative des déterminants économiques était en train de changer. Parmi les ressources recherchées par les sociétés transnationales, la technologie, les compétences et une infrastructure répondant aux besoins de l'économie mondiale - c'est-à-dire les "actifs créés" - prenaient une importance croissante. L'accès aux marchés internationaux jouait aussi un rôle plus grand qu'auparavant, même si l'existence de marchés nationaux vastes et dynamiques demeurait un atout.

26. Les pays devaient non seulement attirer l'investissement étranger direct, mais encore veiller à ce qu'il profite à leur économie. La politique nationale jouait un grand rôle dans ce domaine et devait aussi viser à atténuer les éventuels effets négatifs de l'IED. Il fallait que les accords internationaux d'investissement laissent aux pays une marge de manoeuvre suffisante pour pouvoir progresser sur la voie du développement durable. Ce n'était cependant pas toujours facile, car ces accords devaient aussi créer un cadre stable, prévisible et transparent, propice à la croissance de l'IED. La notion de flexibilité pouvait aider à concilier ces deux impératifs.

Réunion d'experts sur les flux d'investissement de portefeuille et les investissements étrangers directs

27. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a présenté le rapport de la Réunion d'experts sur les flux d'investissement de portefeuille et les investissements étrangers directs et a déclaré qu'un examen des similitudes et des différences entre ces deux types de flux aiderait à évaluer leur contribution respective au développement des pays bénéficiaires ainsi qu'à arrêter des orientations dans ce domaine. Cela serait utile non seulement pour définir les investissements dans les accords internationaux correspondants, mais encore pour établir un cadre directif qui aide les pays à tirer parti des apports étrangers, tout en limitant autant que possible les éventuels inconvénients de l'instabilité des flux de capitaux.

28. Le **Président de la Réunion d'experts** a dit que celle-ci avait mis en lumière la difficulté d'établir une distinction entre l'IED et les investissements étrangers de portefeuille (IEP), ainsi que les lacunes des statistiques concernant ces derniers. Les IED et les IEP pouvaient tous deux être profitables à l'économie du pays d'accueil, leurs avantages respectifs étant très différents, mais ils pouvaient aussi avoir des effets négatifs. Leurs déterminants n'étaient pas les mêmes et l'instabilité allait croissant quand on passait des uns aux autres puis aux prêts bancaires. Pour parer à l'instabilité des flux, les pays en développement devaient consolider leurs propres marchés des capitaux, adopter des lois et règlements idoines, créer des mécanismes de contrôle et se doter d'une classe solide d'investisseurs institutionnels. À court terme, cependant, le contrôle des capitaux, de préférence par des mesures fondées sur les prix (plutôt que par des mesures quantitatives ou réglementaires) pourrait venir en complément de réformes structurelles à long terme. Le Président a également évoqué les graves problèmes rencontrés par les pays à faible revenu pour accéder aux capitaux internationaux et la nécessité de les aider dans ce domaine, ainsi que la question de savoir s'il fallait inclure les IEP dans le champ des accords d'investissement.

Réunion d'experts sur les accords internationaux d'investissement

29. Le **Président de la Réunion d'experts sur les accords internationaux d'investissement** a présenté le rapport de celle-ci et a souligné qu'il fallait veiller à ce que les objectifs de développement de ces accords ne restent pas de simples intentions, mais donnent lieu à l'adoption de mesures concrètes. Il importait en outre de mettre en balance la flexibilité et d'autres objectifs fondamentaux - attirer l'IED, garantir la sécurité, la stabilité et la transparence dans les relations d'investissement, etc. - qui contribuaient également au développement. La flexibilité dépendait du type d'accord : bilatéral, régional ou multilatéral. Les accords régionaux et multilatéraux étaient ceux qui offraient le plus de possibilités de souplesse structurelle, grâce à certaines méthodes reconnues en droit international. La flexibilité pouvait d'abord prendre la forme d'une coopération au stade de la négociation de l'accord, puis se retrouver dans ses objectifs, sa structure, ses dispositions de fond et ses modalités d'application et de suivi. Elle n'était pas une fin en soi, mais un outil de développement. À cet égard, on a souligné l'importance de la coopération technique pour renforcer la capacité de négociation et la capacité opérationnelle des pays en développement, de façon qu'ils puissent retirer un maximum d'avantages des accords auxquels ils étaient parties.

Exposés du secrétariat sur certaines activités exécutées en Afrique

30. Le secrétariat de la CNUCED a donné un aperçu de certaines activités d'assistance technique exécutées par la Division pour promouvoir l'IED en Afrique. La brochure de la CNUCED intitulée "Foreign direct investment in Africa: performance and potential" et la fiche d'information "Focus on the new Africa" ont été présentées; il s'agissait d'un effort collectif de la CNUCED, de la Chambre de commerce internationale (CCI), de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour changer l'image de l'Afrique. Ces documents étaient distribués en particulier aux dirigeants de sociétés transnationales. Le secrétariat a également décrit un projet commun de la CNUCED et de la CCI visant à établir des guides sur les conditions et possibilités d'investissement dans les PMA, ainsi qu'à renforcer la capacité institutionnelle locale de promouvoir l'IED. Des séminaires étaient aussi organisés dans le cadre de ce projet à l'intention de représentants du secteur public et du secteur privé, pour faciliter le dialogue entre ces deux secteurs et améliorer les conditions d'investissement. Un autre projet de la CNUCED visait à promouvoir l'investissement étranger direct en Afrique en mettant en rapport des chefs d'entreprise asiatiques et africains et en fournissant des renseignements sur les pays africains participants. Enfin, le secrétariat a donné un aperçu du programme pour le développement de l'entrepreneuriat (EMPRETEC), qui avait été étendu à certains pays africains à la demande du PNUD.

Résumé des discussions informelles sur le point 3 de l'ordre du jour ²

31. Les discussions informelles ont porté sur trois grandes questions : l'IED; les investissements de portefeuille et ses liens avec l'IED; les accords internationaux d'investissement et la question de la flexibilité.

IED

32. De l'avis général, l'IED était un facteur très important de développement économique en ce sens qu'il contribuait à la création d'emplois, à la diversification des exportations et au transfert de technologie, facilitait l'accès aux marchés internationaux et renforçait la compétitivité des pays d'accueil. Le *World Investment Report* était très utile aux pays en développement non seulement pour comparer les résultats de leurs efforts pour attirer l'IED avec ceux d'autres pays, mais encore pour mieux comprendre les mécanismes de la mondialisation et les liens entre l'IED et le développement, ainsi que pour prendre des mesures permettant de retirer un maximum d'avantages de l'IED et d'en atténuer les inconvénients dans toute la mesure possible.

33. Les participants ont étudié la contribution des différentes formes d'IED au développement. Certains se sont demandé si les fusions-acquisitions pouvaient vraiment jouer un rôle dans ce domaine, puisqu'il y avait non pas création de nouvelles richesses ou investissement "productif", mais simplement cession ou concentration d'entreprises existantes. D'autres ont estimé au contraire que ces opérations jouaient un rôle important dans la vie économique de tous les pays, en fournissant des capitaux et en contribuant à l'amélioration des compétences, de la gestion et des moyens technologiques - éléments indispensables aux entreprises pour se développer ou, dans bien des cas, pour éviter la faillite. L'investissement étranger direct, aussi bien pour la création d'entreprises que sous la forme de fusions-acquisitions, dans des entreprises tant nouvelles que fusionnées pouvait être bénéfique au développement et il ne fallait donc pas qualifier a priori certains types d'IED de "bons" ou de "mauvais". Les fusions-acquisitions étaient une forme relativement nouvelle d'IED en Asie et la CNUCED devrait en analyser la contribution au développement. Le renforcement de la responsabilité des sociétés transnationales aiderait aussi à accroître cette contribution.

34. Certains représentants ont évoqué les facteurs géostratégiques de l'implantation des investissements étrangers directs dans le monde et dans leur propre région. La politique générale jouait un grand rôle, mais le climat d'investissement du pays - politique macroéconomique et macro-organisationnelle, accès aux marchés régionaux, politique commerciale, régime fiscal, etc. - était également important, de même que l'application des mesures prévues. Un cadre multilatéral pour l'investissement pourrait contribuer à accroître les apports d'IED aux pays en développement en améliorant la transparence et la prévisibilité des règles en la matière, encore que certains représentants en doutassent.

²Établi par le secrétariat de la CNUCED.

35. Plusieurs participants, venant en particulier d'Afrique, ont souligné qu'une politique générale propice était une condition nécessaire mais non suffisante pour attirer l'investissement. Les facteurs économiques - exiguïté des marchés nationaux, absence de marchés régionaux, carences de l'infrastructure, problèmes d'endettement et, dans plusieurs cas, mauvaise image - faisaient que certains pays africains ne recevaient que très peu d'investissements. Nombre d'entre eux avaient besoin de l'assistance de la communauté internationale pour résoudre ce problème et, à cet égard, ils se félicitaient des mesures prises récemment par la CNUCED pour renforcer les capacités; il fallait redoubler d'efforts dans ce domaine. Il convenait d'aider les PMA à mieux négocier, car les avantages découlant de l'IED dépendaient en grande partie des accords conclus entre ces pays et des sociétés transnationales, lesquelles étaient incomparablement mieux armées sur le plan juridique et bien plus rompues à l'art de la négociation. Il fallait aussi aider les pays en développement à rassembler des données ainsi qu'à établir et utiliser des statistiques sur l'IED.

36. Des représentants se sont déclarés préoccupés par la diminution récente des apports d'IED aux pays en développement ainsi que par leur concentration dans un petit nombre d'entre eux. D'autres, sans nier que maintes nations restaient à l'écart de ces flux, ont estimé que, vu les différences de superficie, il vaudrait mieux utiliser des mesures relatives, comme les apports d'IED par habitant, pour évaluer correctement la situation de chaque pays.

Investissements de portefeuille

37. Plusieurs représentants se sont interrogés sur l'efficacité des contrôles de capitaux au-delà du court terme, considérant notamment le cas du Chili et de la Malaisie; ces contrôles ne sauraient remplacer une bonne gestion macroéconomique. Il a également été question de la difficulté d'établir une distinction claire entre les flux d'IED et d'IEP, compte tenu de la complexité croissante des instruments financiers. Certains représentants de pays développés étaient d'avis que la CNUCED devrait concentrer son attention sur l'IED, mais des représentants de pays en développement ont fait valoir que, dans l'optique du développement, elle devait poursuivre ses travaux sur l'IEP.

Accords internationaux d'investissement

38. Lors du débat qui a suivi, des représentants ont souligné l'importance de la flexibilité dans les accords internationaux d'investissement, non seulement pour les pays en développement mais encore pour tous les pays parties à de tels instruments. La Réunion d'experts avait aidé à préciser cette notion, qui n'était pas toujours bien comprise par les pays qui en avaient le plus besoin, ni même par les investisseurs. Le secrétariat devait poursuivre ses travaux analytiques pour mieux cerner l'idée de flexibilité et son rôle dans le développement. Le rapport du secrétariat sur les accords internationaux d'investissement et les concepts autorisant une certaine flexibilité aux fins de promouvoir la croissance et le développement (TD/B/COM.2/EM.5/2), qui était en cours de révision, devrait être axé sur les liens entre cette notion et d'autres principes comme l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement. Il pourrait également aider

à mieux comprendre le rôle de la flexibilité dans l'adoption et l'application de politiques nationales de développement appropriées.

Décision de la Commission sur le point 3 de l'ordre du jour

39. La Commission a adopté des conclusions concertées sur les points 3, 4 et 6 de l'ordre du jour (voir le chapitre I plus haut).

Chapitre IV

EXAMENS DES POLITIQUES CONCERNANT L'INVESTISSEMENT, LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION : MÉTHODES ET EXPÉRIENCE

(Point 4 de l'ordre du jour)

40. Pour l'examen de ce point, la Commission a été saisie de la documentation suivante :

"Investment Policy Review of Egypt" (UNCTAD/ITE/IIP/Misc.11);

"Investment Policy Review of Uzbekistan" (UNCTAD/ITE/IIP/Misc.13);

"The Science, Technology and Innovation Policy Review, Jamaica"
(UNCTAD/ITE/IIP/6);

"The Science, Technology and Innovation Policy Review, Colombia"
(UNCTAD/ITE/IIP/5);

"Examens des politiques concernant l'investissement, la science, la technologie et l'innovation : méthodes et expérience" (TD/B/COM.2/23).

41. La Directrice de la **Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a présenté le point 4 de l'ordre du jour et a résumé la méthodologie des examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. Un système d'innovation consistait en un réseau d'agents économiques, avec les institutions et les politiques qui influaient sur leur comportement et leur activité concernant les trois éléments clefs de tout processus d'innovation, à savoir les liens, l'apprentissage et l'investissement. Cet outil analytique permettait aux décideurs d'aller au-delà d'une conception étroite de l'innovation ramenée à la seule recherche-développement et de reconnaître qu'aujourd'hui l'innovation devait englober l'amélioration continue de la conception et de la qualité des produits, le changement des habitudes d'organisation et de gestion, la créativité commerciale, la formation et le renforcement des compétences, et l'évolution des procédés de production afin d'abaisser les coûts, d'accroître l'efficacité et d'assurer la viabilité environnementale.

42. L'innovation n'était donc pas limitée aux industries de haute technologie, telles que la production de logiciels en Jamaïque ou de produits pharmaceutiques en Égypte; elle était essentielle pour assurer la compétitivité de nombreuses industries traditionnelles - des fleurs coupées et du café en Colombie aux textiles et aux vêtements en Égypte - et s'étendait même à des secteurs de services tels que le tourisme. L'objectif des examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation était d'encourager le processus d'innovation aux moyens de politiques appropriées et d'activités de renforcement des institutions. Ces examens, tout comme les examens de la politique d'investissement, servaient à identifier des noyaux d'activités où des avantages compétitifs existaient déjà et où de nouveaux avantages pouvaient être développés, y compris à l'aide d'investissements étrangers directs.

Examen de la politique d'investissement de l'Égypte

43. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a présenté l'examen de la politique d'investissement de l'Égypte et a dit que ce pays était le premier à avoir entrepris un tel examen, qui relevait de l'assistance technique apportée par la CNUCED aux pays en développement et aux pays en transition pour la mise en place d'un cadre réglementaire approprié en matière d'investissement dans la perspective d'un développement durable. L'accélération des privatisations et le renforcement des marchés financiers en Égypte dynamisaient les apports d'IED dans le pays. Toutefois, pour faciliter l'établissement d'entreprises étrangères, des améliorations pouvaient être apportées à certains aspects du traitement des IED, s'agissant notamment des procédures relatives à l'établissement d'entreprises étrangères, des procédures commerciales et douanières, de la fiscalité et de la comptabilité, du système judiciaire, de la politique de concurrence et des normes de qualité.

44. Le représentant de l'**Égypte** a évoqué les objectifs et les politiques du Gouvernement égyptien dans le domaine des IED. La libéralisation en Égypte avait commencé plus tard que dans d'autres pays en développement, mais elle s'était caractérisée par un processus régulier et progressif de démantèlement des activités d'économie planifiée jusqu'à l'ouverture complète des conditions d'investissement, grâce à l'adoption de la loi No 8 de 1997 sur l'investissement. Cette loi prévoyait l'approbation automatique des projets d'investissement et offrait des garanties et des incitations aux investisseurs, tant étrangers que nationaux. L'Égypte faisait oeuvre de pionnier dans de nombreux domaines. Après avoir stabilisé l'économie, le Gouvernement avait lancé un certain nombre d'ambitieux projets pour stimuler le développement des infrastructures et attirer des investissements dans de nouvelles régions, telles que la Vallée de Toska et la nouvelle zone industrielle située à l'est de Port Saïd. La croissance économique était rapide et le pays se révélait être une bonne base d'exportation pour un nombre croissant de projets à vocation exportatrice.

45. Les discussions ont porté sur trois grands domaines : la transparence des conditions d'investissement, les modalités et le calendrier de libéralisation, et les incidences des investissements sur le développement. Un certain nombre de représentants ont souligné la nécessité d'évaluer la qualité des IED et leurs incidences sur le développement. Les investissements entièrement nouveaux devaient être distingués des autres formes d'investissements, tels que les investissements de portefeuille et les fusions-acquisitions. Des projets d'investissement nouveaux apportaient une valeur ajoutée à l'économie et créaient de nouveaux emplois. Il était également nécessaire pour les pays en développement que les mesures prises par le pays d'accueil - par exemple dans le domaine des incitations fiscales, soient complétées par des mesures dans le pays d'origine offrant aux investisseurs un traitement fiscal analogue.

46. L'Égypte devrait faciliter les investissements des petites et moyennes entreprises (PME) et renforcer les liens entre investisseurs étrangers et investisseurs locaux. À cet égard, le rôle de la formation à la promotion des investissements a été considéré comme une priorité qui devait retenir l'attention de tous. L'Égypte devrait également améliorer la transparence des conditions d'investissement et du cadre juridique dans des domaines tels que la politique de concurrence et les politiques sectorielles.

47. Les conditions favorables à l'investissement en Égypte comprenaient la stabilité à long terme du pays, la primauté du droit, la stabilité des conditions budgétaires, la liberté de mouvement des capitaux et une bonne infrastructure. La volonté du Gouvernement d'instaurer et de préserver de telles conditions avait donné des résultats impressionnants en un laps de temps relativement court. L'organisme égyptien de promotion des investissements devrait aussi adopter et appliquer les meilleures pratiques et définir une stratégie d'investissement à long terme. D'une manière générale, l'expérience de l'Égypte en matière de privatisation était considérée comme un bon exemple à suivre pour d'autres pays en développement.

Examen de la politique d'investissement de l'Ouganda

48. Le représentant de **l'Ouganda** s'est félicité de l'examen réalisé par la CNUCED et a dit que le Gouvernement ougandais en adopterait les recommandations pour assurer l'exemplarité de l'Ouganda en Afrique. Le pays avait pris des mesures énergiques depuis 1986 pour parvenir à la stabilité macroéconomique et à la croissance. Le commerce avait été libéralisé, les marchés vers les pays voisins avaient été ouverts et le PIB par habitant avait augmenté. Parmi les grandes réformes, qui avaient eu des incidences positives sur l'activité des entreprises, on pouvait citer la libéralisation totale du régime de change, la libéralisation du régime commercial, la privatisation de nombreuses entreprises publiques clefs, la restitution de leurs biens aux propriétaires qui avaient été spoliés et l'amélioration de l'administration et de la politique fiscales. Des mesures supplémentaires avaient récemment été prises pour encourager les investissements, dont la création de tribunaux d'appel en matière fiscale et de tribunaux commerciaux, et l'adoption en 1998 d'une nouvelle loi foncière afin de faciliter l'accès des investisseurs. Le Gouvernement ougandais avait également fixé comme objectif national l'instauration de l'enseignement primaire gratuit et universel. Toutefois, les succès macroéconomiques devaient aller de pair avec une amélioration des conditions microéconomiques dans lesquelles les entreprises travaillaient. Le Gouvernement avait fait sienne la stratégie de "bond en avant" recommandé dans l'examen, en vue d'éliminer les goulets d'étranglement institutionnels et infrastructurels.

49. Le représentant du **Kenya** a dit que son pays était le principal partenaire commercial de l'Ouganda et que l'examen devrait être placé dans un contexte régional. Il était sûr que les examens entraîneraient une amélioration des politiques qui aiderait à attirer les investisseurs dans la région. Le Kenya, comme tous les pays du continent, voulait drainer un maximum d'IED dans l'intérêt économique de sa population. L'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda montrait clairement qu'il y avait en Afrique d'immenses possibilités d'investissement et un potentiel inexploité. Le secteur privé international était invité à investir dans toute la région.

50. Des participants ont félicité l'Ouganda d'avoir créé un climat propice à l'investissement et d'avoir assoupli le contrôle des changes, ce qui lui donnait de l'avance sur d'autres pays. Trois choses étaient importantes pour promouvoir l'investissement en Ouganda. Premièrement, il fallait supprimer les obstacles non tarifaires, en établissant des règles simples et transparentes et en réduisant ou supprimant des frais, comme les frais de permis, qui non seulement alourdissaient le coût des opérations mais encore allongeaient

les délais. Deuxièmement, le pays devait attirer des industries dans des secteurs où il possédait des atouts particuliers, comme la production d'aliments biologiques pour laquelle il disposait de terres fertiles et d'un climat favorable. Troisièmement, il ne fallait pas nécessairement faire porter tous les efforts sur les secteurs d'exportation; l'industrie pouvait aussi jouer un grand rôle dans le remplacement des importations.

51. Tout en louant les réformes économiques entreprises par l'Ouganda, certains représentants se sont demandé si le pays était vraiment à même d'attirer l'IED vu l'exiguïté de son marché, la faiblesse du PIB par habitant et le manque de transparence. Ils se sont interrogés sur le bien-fondé des recommandations préconisant une stratégie selon laquelle le Président dirigerait une commission ministérielle de l'investissement, ainsi que la participation du personnel des ambassades aux efforts de promotion.

Examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation en Jamaïque

52. Les représentants de la **Jamaïque** ont déclaré que cet examen avait encouragé la plupart des dirigeants à revoir leurs conceptions et leurs modèles, même dans des domaines comme l'élaboration de programmes de lutte contre la pauvreté. Auparavant, le financement des activités scientifiques et techniques n'était pas très efficace, mais en application directe des recommandations découlant de l'examen, le Gouvernement avait récemment créé un fonds spécial à cette fin. On s'intéressait de plus en plus au secteur de la musique et à celui des technologies de l'information, qui rapportaient beaucoup de devises. L'examen avait aussi aidé à mieux accepter la notion de partage des risques en matière d'innovation, et l'interdépendance organique des variables macro et microéconomiques était bien comprise. Cela dit, le Gouvernement n'était pas forcément d'accord avec toutes les conclusions de l'examen, en particulier avec certains éléments de l'analyse de la situation macroéconomique et du tourisme. Nombre de recommandations sur les secteurs de la musique et des technologies de l'information étaient cependant activement mises en oeuvre.

53. Des représentants ont soulevé des questions au sujet de l'expérience de la Jamaïque, évoquant notamment la nécessité de mettre en place de nouveaux mécanismes de financement pour la science et la technologie, ainsi que les moyens de renforcer la capacité d'innovation des PME. Il était indispensable de créer un système national d'innovation établissant des liens entre les organismes scientifiques et technologiques nationaux, les milieux universitaires, le monde de la finance, les établissements de formation et les secteurs productifs. Il a également été question de la formation aux nouvelles technologies et de leur assimilation à la production locale, et du rôle de secteurs prioritaires comme l'agriculture, l'industrie textile et le tourisme, ainsi que des programmes de lutte contre la pauvreté, dans les pays en développement. Les syndicats devraient être associés aux examens.

54. Le représentant de la **Colombie** a remercié la CNUCED pour l'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation réalisé dans son pays, qui avait très utilement contribué à la conception et à l'exécution du programme de développement technologique de la Colombie.

55. Il a en particulier souligné que cet examen avait beaucoup aidé au renforcement du système national colombien de l'innovation, grâce à l'évaluation des programmes scientifiques et technologiques nationaux, de l'efficacité des mécanismes d'appui au développement technologique des entreprises colombiennes, des structures de soutien, des mécanismes de transfert de technologie, de l'accès aux technologies de l'information et de leur absorption, des alliances stratégiques, de l'IED et d'autres mécanismes pour le développement de capacités complémentaires. Les principales conclusions et recommandations de cet examen avaient déjà été appliquées. Beaucoup de ces conclusions et recommandations avaient contribué à l'exécution du plan national de développement de la Colombie, dont l'objectif était de transformer le pays en un exportateur de biens et services à forte valeur ajoutée. L'examen avait eu des effets appréciables, en particulier sur le financement d'activités scientifiques et technologiques visant à promouvoir l'innovation dans les entreprises colombiennes de toutes dimensions, y compris les PME, qui étaient devenues compétitives sur les marchés internationaux de biens et de services. Un large éventail d'activités avaient été engagées à la suite de l'examen, qui toutes avaient des répercussions sensibles sur le développement technologique en Colombie. Un fonds spécial avait été créé - le Fondo Nacional de Productividad y Competitividad (Fonds national pour la productivité et la compétitivité) - pour encourager des activités d'innovation dans toutes les régions du pays et dans de nombreux secteurs de l'économie, de l'agriculture aux services en passant par les industries manufacturières. D'autres stratégies novatrices de financement recommandées dans l'examen avaient également été adoptées, qui permettaient à tous les principaux intéressés d'avoir accès à un financement.

56. À la suite de la mission d'examen de la CNUCED, on avait enregistré une forte expansion, dans le secteur privé, en particulier parmi les PME, de la demande de services technologiques. Récemment, des incitations budgétaires avaient été adoptées qui avaient entraîné un accroissement de 125 % de l'investissement dans des activités d'innovation. Les liens entre les nombreux différents acteurs et institutions du système national de l'innovation avaient également été renforcés.

57. Concernant la formation et le renforcement des capacités, de nombreux programmes et mesures de promotion de l'investissement en faveur de l'innovation, directement inspirés des recommandations de l'examen, étaient en cours dans différents secteurs de l'économie colombienne; ils touchaient presque toutes les régions du pays et intéressaient des entreprises de toutes tailles. L'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation avait considérablement contribué à accroître l'efficacité du système national de l'innovation en Colombie.

Résumé des discussions informelles sur l'examen des politiques concernant l'investissement, la science, la technologie et l'innovation ³

58. De l'avis général, ce genre d'examen était très utile, car il permettait aux pays d'échanger des expériences et d'en tirer des leçons. Les progrès de la mondialisation ayant avivé la concurrence dans le domaine de l'IED, il était important que les pays examinent leurs politiques d'un oeil critique,

³Établi par le secrétariat de la CNUCED.

en évaluent l'efficacité et cherchent à en optimiser les effets positifs dans l'optique d'un développement durable. De l'avis de nombreux représentants, l'examen des politiques d'investissement entrepris à la quatrième session de la Commission représentait une nouvelle forme de délibérations intergouvernementales à la CNUCED, qui contribuait à la définition et à la diffusion des meilleures pratiques en matière de politiques de l'investissement, de la science, de la technologie et de l'innovation.

59. À propos de la méthode, plusieurs représentants ont considéré qu'un examen périodique dans les pays intéressés pourrait faciliter le suivi de la libéralisation. Le secrétariat a aussi été invité à assurer un équilibre géographique dans ce domaine et à contribuer à l'harmonisation des politiques d'investissement au niveau régional.

60. Le représentant du **Pérou** a dit que l'examen de la politique péruvienne d'investissement serait prochainement achevé. Vu l'utilité de cet examen, il proposait l'établissement d'un mécanisme de surveillance et d'évaluation. Les activités complémentaires pourraient comprendre l'organisation de séminaires sur un échange d'expériences, et la fourniture de conseils à d'autres pays sur l'efficacité des politiques et les meilleures pratiques.

Décision de la Commission sur le point 4 de l'ordre du jour

61. La Commission a adopté des conclusions concertées sur les points 3, 4 et 6 de l'ordre du jour (voir le chapitre I plus haut).

Chapitre V

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

(Point 5 de l'ordre du jour)

62. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après :

"Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa seizième session, 17-19 février 1999" (TD/B/COM.2/16);

"Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, 7-9 juin 1999" (TD/B/COM.2/19).

Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

63. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a présenté le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts et a dit que le Groupe avait eu quatre grandes tâches à accomplir : i) orienter et suivre la recherche analytique sur le droit et la politique de la concurrence; ii) tenir des consultations sur des questions se rapportant à l'application de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives; iii) passer en revue les programmes de coopération technique de la CNUCED dans ce domaine; et iv) servir de comité préparatoire pour la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble, prévue du 25 au 29 septembre 2000. En conclusion de ses travaux, le Groupe avait adopté l'ordre du jour provisoire de cette conférence (annexe I du rapport du Groupe) et une liste de conclusions concertées (chapitre I du rapport), qui réaffirmaient le rôle fondamental du droit et de la politique de la concurrence pour un développement économique équilibré, soulignaient l'importance d'une culture de concurrence, et recommandaient que la Conférence à sa dixième session tienne compte des travaux utiles et importants réalisés sur le droit et la politique de la concurrence au sein du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, avec la participation et le soutien actifs des autorités compétentes en matière de concurrence des États membres. Le Groupe avait également invité le Secrétaire général de la CNUCED à poursuivre la coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations compétentes, s'était félicité de la convocation de réunions préparatoires régionales en vue de la quatrième Conférence de révision, et avait indiqué tout un ensemble de questions que pourrait examiner la Conférence de révision.

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

64. Le **Rapporteur du Groupe de travail intergouvernemental d'experts** a présenté le rapport du Groupe sur sa seizième session, qui couvrait le programme de travail en cours du Groupe, les publications et les projets de coopération technique entrepris, et contenait également une évaluation personnelle de la Présidente du Groupe à sa seizième session.

65. Avaient participé à cette seizième session 148 experts venus de 53 pays, 10 associations professionnelles et sept organisations internationales. Le Groupe avait tout d'abord examiné, puis adopté, des directives sur les prescriptions relatives aux qualifications des experts-comptables, y compris un programme d'enseignement type détaillé. Il avait ensuite examiné une étude sur le rôle de la publication d'informations comptables dans la crise financière asiatique. Il avait également réalisé une autoévaluation de son fonctionnement depuis Midrand dans le contexte d'un examen à mi-parcours, comme demandé par le Conseil du commerce et du développement. Il avait enfin examiné les travaux récemment réalisés de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise, ainsi que des propositions de restructuration émanant du Comité international de normalisation de la comptabilité.

66. Les porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Colombie), du **Groupe africain** (Égypte) et du **Groupe asiatique** (République islamique d'Iran) ont exprimé leur appui aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et à la poursuite de ces activités. Le représentant de l'**Espagne** a dit qu'à l'importance des travaux du Groupe devrait correspondre l'affectation de ressources humaines appropriées au secrétariat, et il a déploré qu'il n'y ait actuellement qu'un seul fonctionnaire de la catégorie des administrateurs, de niveau P-2. Il a souligné l'importance de la coopération entre le Groupe et les associations professionnelles du secteur de la comptabilité.

Décision de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour

67. La Commission a approuvé le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence - document TD/B/COM.2/CLP/14 - y compris les conclusions concertées qui y figuraient.

68. Elle a également pris note du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication - document TD/B/COM.2/19 - et a reconnu la contribution du Groupe à l'importante question des normes internationales de comptabilité et de publication.

Chapitre VI

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

69. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant :

"Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations" (TD/B/COM.2/22).

70. La **Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a présenté un aperçu général des activités entreprises par le secrétariat en application des décisions adoptées par la Commission à sa troisième session, ainsi que des activités d'assistance technique exécutées par le secrétariat dans les domaines de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises depuis cette session. Outre le rapport intérimaire, la Commission était saisie d'un document d'information intitulé "DITE activities report 1998-1999", dans lequel le secrétariat indiquait de façon détaillée les activités réalisées par la Division depuis la dernière session de la Commission.

71. De nombreux représentants ont félicité la Division pour le travail entrepris au cours de la période considérée et ont apprécié le rapport d'activité, qui fournissait une vue générale utile. La représentante des **États-Unis** a noté en particulier que la Division était, jusque-là, la seule division de la CNUCED à avoir établi un rapport annuel d'activité. Le représentant de la **Chine** a souligné le rôle des IED dans le développement et a dit que des efforts particuliers étaient faits dans son pays pour améliorer le climat des investissements et promouvoir les IED. Il a par ailleurs insisté sur le rôle de premier plan que jouait la CNUCED en matière de recherche sur les IED et les sociétés transnationales, ajoutant que le *World Investment Report* constituait un ouvrage de référence sur ces questions. Il a également exprimé la satisfaction de son pays concernant les activités de coopération technique de la CNUCED et l'application des recommandations de la Commission. Les travaux du secrétariat sur les IED et les questions connexes devraient être poursuivis et renforcés après la dixième session de la Conférence. Les représentants de la **Finlande** et du **Japon** ont félicité le secrétariat de son rapport d'activité et de la possibilité que ce rapport donnait aux pays membres de mieux comprendre le large éventail d'activités entreprises par la Division. Le représentant de la **Malaisie** a préconisé des activités supplémentaires sur des questions intéressant l'ensemble des pays en développement. Le représentant du **Malawi** a évoqué les efforts entrepris, avec l'aide du PNUD, pour promouvoir le commerce et l'investissement en Afrique australe, concernant notamment les travaux sur le triangle de développement constitué par la Zambie, le Mozambique et le Malawi, et le guide de l'investisseur au Malawi financé par l'Agency for International Development des États-Unis. La CNUCED devrait elle aussi accroître son assistance technique dans ce domaine.

72. Les représentants de l'**Éthiopie** et du **Mali** ont exprimé leur gratitude pour l'assistance technique reçue de la CNUCED. En outre, le représentant

du **Mali** a évoqué les besoins particuliers des pays en développement sans littoral. Le représentant du **Népal** a demandé à la CNUCED d'accorder une plus grande attention aux efforts déployés par les PMA pour attirer les IED et a souligné les besoins en matière d'assistance de ces pays à cet égard. Le représentant du **Ghana** a dit qu'en se concentrant sur le contexte de développement et ses objectifs, le rapport d'activité faciliterait les discussions sur les questions importantes; il faudrait poursuivre les travaux dans cette voie. Le représentant de la **Slovaquie** a évoqué les besoins en matière d'assistance technique de son pays, en particulier dans le secteur des entreprises, sous-capitalisées. Il a également déclaré que les résultats et les conclusions des examens de la politique d'investissement et des examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation réalisés dans tel ou tel pays pouvaient servir d'exemple à d'autres pays. Le représentant du **Maroc** a dit que l'expérience d'un pays telle que révélée par un examen de la politique d'investissement pouvait servir à d'autres pays présentant des caractéristiques analogues; de ce fait, une approche systématique de la sélection des pays serait nécessaire, afin d'en optimiser les avantages pour l'ensemble des pays. La représentante des **États-Unis** a demandé quelle était la procédure de sélection des pays suivie pour la réalisation d'un examen de la politique d'investissement et d'autres examens et a déclaré craindre qu'une procédure du type "premier arrivé, premier servi" n'offre pas des chances égales à tous; elle a donc suggéré que l'on étudie d'autres moyens d'évaluer les besoins d'un pays. Elle a également dit que les PMA pourraient être considérés comme des pays prioritaires pour la réalisation d'un examen de la politique d'investissement.

73. La **Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a répondu que les PMA bénéficieraient d'une attention particulière, mais que les activités de coopération technique dépendaient également des fonds disponibles. Les pays intéressés devaient suivre les procédures établies pour solliciter une assistance technique.

Décision de la Commission sur le point 6 de l'ordre du jour

74. La Commission a adopté des conclusions concertées sur les points 3, 4 et 6 de l'ordre du jour (voir le chapitre I plus haut).

Chapitre VII

QUESTIONS DIVERSES

(Point 7 de l'ordre du jour)

75. La représentante des **États-Unis** a demandé à quelle date la série d'études thématiques sur les accords internationaux d'investissement serait achevée et combien d'études n'avaient pas encore été faites. Les États-Unis déploraient vivement le retard pris dans la publication de ces études, qui étaient extrêmement importantes et devaient être achevées dans les meilleurs délais; le secrétariat devrait s'abstenir d'entreprendre d'autres projets tant que cela ne serait pas fait.

76. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit que d'autres études seraient achevées d'ici la fin de 1999, mais que le nombre total d'études était encore incertain dans la mesure où le travail de recherche, avec des exigences élevées de qualité, était un travail compliqué. Le financement sur des ressources extrabudgétaires de ces études contribuait également à cette incertitude.

Chapitre VIII

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

77. La **Présidente** a dit qu'elle estimait que la Commission s'était acquittée de son mandat. La principale question à l'examen, l'investissement étranger et sa contribution au développement, était au coeur du débat sur la mondialisation et d'un certain nombre de prochaines réunions importantes, dont la dixième session de la Conférence, l'Assemblée du millénaire, le Sommet du Sud et la conférence internationale sur le financement du développement. Elle était convaincue que les travaux de la Commission et de ses réunions d'experts avaient contribué à la préparation de toutes ces réunions.

78. La Commission avait été aidée dans sa tâche par les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, et des groupes d'experts qu'elle avait elle-même constitués. Le succès de ses travaux tenait également aux contributions apportées par d'éminents spécialistes, à la participation active de représentants de la société civile et à l'excellente documentation de base établie par le secrétariat. Toutes les sessions de la Commission avaient bénéficié d'une participation de haut niveau, notamment de représentants venus des capitales.

79. La Commission avait été un exemple d'intégration fructueuse des activités de coopération technique, des activités de recherche et d'analyse et de la formation de consensus, avec, notamment, l'élaboration de meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement, de droit de la concurrence et d'information financière, des débats sur les examens de la politique d'investissement et sur la réglementation de l'investissement international, et le consensus obtenu sur des principes directeurs en matière d'information financière environnementale et de qualifications professionnelles. Les résultats des quatre sessions de la Commission revêtaient une grande importance pour les questions et les débats à venir, car ils traçaient la voie et jetaient les bases des travaux futurs au niveau intergouvernemental et au niveau du secrétariat. La Présidente a ensuite évoqué ce qui constituait selon elle les principales réalisations de la Commission.

80. La Commission avait fait ressortir l'importante contribution que l'investissement étranger, et plus particulièrement l'IED, pouvait apporter au développement et avait montré comment cet investissement pouvait enrichir et catalyser l'activité économique et les capacités des entreprises nationales; des politiques appropriées pouvaient assurément renforcer encore ce rôle. Elle avait également souligné le potentiel insuffisamment reconnu de l'Afrique et des PMA en matière d'IED.

81. La Commission avait examiné les liens entre les investissements étrangers de portefeuille et la croissance des marchés financiers nationaux, les caractéristiques, les similarités et les complémentarités des investissements étrangers de portefeuille et des investissements étrangers directs, ainsi que leurs différences, leurs incidences sur le développement et leurs implications de politique générale, en particulier à la lumière de la crise asiatique, et les problèmes posés par la libre circulation des

investissements de portefeuille. D'après la Présidente, beaucoup souhaiteraient que les travaux se poursuivent dans ce domaine en vue d'évaluer les incidences globales des investissements étrangers de portefeuille sur le développement et leurs effets sociaux sur les groupes défavorisés de la population, elle a toutefois reconnu que d'autres avaient réservé leur position sur ce point.

82. La Commission avait fait ressortir les changements d'orientation aux niveaux national et international qui amélioreraient les conditions permettant d'attirer les IED et permettraient aux pays d'en tirer un plus grand profit. Elle avait souligné la diversité des expériences nationales concernant l'élaboration des politiques d'investissement et les meilleures pratiques en la matière; elle avait aussi noté le phénomène nouveau des mégafusions et l'importance qu'il y avait à renforcer la politique de concurrence à cet égard.

83. La Commission avait souligné la nécessité de promouvoir une plus grande transparence et une responsabilisation appropriée pour la conduite de politiques équilibrées de développement national et de développement des entreprises, qui accroissent la capacité d'un pays de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs et à l'instabilité des flux de capitaux à court terme. En outre, la Commission et ses réunions d'experts avaient montré combien la flexibilité était importante dans les accords internationaux d'investissement pour amplifier la contribution de ces accords au développement. D'après la Présidente, de nombreux membres de la Commission souhaiteraient que les travaux dans ce domaine s'intensifient après la dixième session de la Conférence. Dans ce contexte, une plus grande attention pourrait peut-être être accordée aux liens entre investissements étrangers directs et technologie.

84. Les travaux de la Commission avaient contribué à une meilleure compréhension des questions en jeu et à une plus grande prise de conscience des politiques intégrées et cohérentes qui devaient être poursuivies aux niveaux national et international, ainsi que des mécanismes et des programmes internationaux d'appui nécessaires. Ces travaux avaient été enrichis par les discussions des groupes d'experts et, à la quatrième session, par les examens de la politique d'investissement. La Commission avait atteint un niveau élevé d'excellence dans deux de ses grands domaines d'activité - la recherche et l'analyse, et l'assistance technique - et avec les conclusions concertées adoptées à sa quatrième session, elle avait aussi obtenu des résultats excellents concernant la formation de consensus.

85. Le représentant de la **Colombie**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a souligné combien il était important pour les pays en développement d'être parvenus à une meilleure compréhension des relations entre investissements étrangers directs et investissements étrangers de portefeuille, ainsi que des incidences sur le développement de ces relations. Étant donné l'interdépendance croissante des diverses formes d'investissement, la CNUCED devait poursuivre ses analyses constructives dans ce domaine.

86. Le Groupe latino-américain et caraïbe appréciait vivement les travaux engagés par le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique et de la concurrence et par le Groupe de travail intergouvernemental

d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, ainsi que la détermination de la Commission de voir ces deux groupes poursuivre leurs travaux. Il attachait beaucoup d'importance à la pratique de la convocation de réunions d'experts, qui avait été instituée à Midrand et qui avait beaucoup contribué à l'amélioration des travaux de toutes les commissions, à une meilleure compréhension des différents thèmes intéressant les pays en développement et à un accroissement de la participation d'experts des pays en développement aux travaux de la CNUCED.

87. La représentante des **États-Unis** a dit que sa délégation appréciait vivement les efforts qu'avaient déployés la Directrice de la Division et ses collaborateurs ces dernières années pour aider les États membres à mieux comprendre les questions relatives aux investissements, ainsi que la très grande transparence dans laquelle la Directrice travaillait.

Chapitre IX

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

88. La quatrième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 8 octobre 1999. Au cours de sa session, la Commission a tenu six séances plénières (20ème à 25ème séances) et sept séances informelles. La session a été ouverte le 4 octobre 1999 par M. Carlos Fortin, Secrétaire général adjoint de la CNUCED.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

89. À sa 20ème séance plénière, le 4 octobre 1999, la Commission a élu le bureau suivant :

Présidente :	Mme Magda Shahin	(Égypte)
Vice-Présidents :	M. Lyudmil Kotetzov	(Bulgarie)
	M. Antonio Rodas Pozo	(Équateur)
	M. Jean-Luc Le Bideau	(France)
	M. Jalal Alavi	(République islamique d'Iran)
	M. Masahiko Kiya	(Japon)
Rapporteur :	M. Luis Castro Joo	(Pérou)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

90. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/COM.2/18. L'ordre du jour de la quatrième session était le suivant :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Tendances de l'investissement étranger direct et moyens de renforcer les flux d'IED vers et entre les pays en développement, en particulier les PMA et les pays recevant des apports d'IED relativement faibles, en vue d'accroître les bienfaits de ces flux, compte tenu des facteurs qui influent sur le choix par les entreprises privées du lieu de leurs investissements
4. Examens des politiques concernant l'investissement, la science, la technique et l'innovation : méthodes et expérience
5. Rapport des organes subsidiaires de la Commission

6. Rapport intérimaire sur l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

**D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

91. À sa séance plénière de clôture, le 8 octobre 1999, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.2/L.9 et Add.1 à 3), sous réserve des modifications à apporter au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe

PARTICIPATION *

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, étaient représentés à la session :

Allemagne	Malawi
Angola	Mali
Argentine	Malte
Autriche	Maroc
Bangladesh	Maurice
Bélarus	Mauritanie
Belgique	Mexique
Bénin	Mongolie
Bhoutan	Myanmar
Brésil	Népal
Bulgarie	Nicaragua
Burundi	Norvège
Cameroun	Ouganda
Chili	Panama
Chine	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Comores	Philippines
Cuba	Pologne
Danemark	Portugal
Égypte	République centrafricaine
El Salvador	République de Corée
Équateur	République démocratique du Congo
Espagne	République démocratique populaire lao
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Éthiopie	Roumanie
ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Rwanda
Finlande	Slovaquie
France	Sri Lanka
Gambie	Suède
Ghana	Suisse
Guinée	Swaziland
Haïti	Turquie
Inde	Ukraine
Indonésie	Venezuela
Iran (République islamique d')	Viet Nam
Italie	Yémen
Jamaïque	Zambie
Japon	
Madagascar	

*La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/INF.4.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Banque interaméricaine de développement
Banque islamique de développement
Communauté européenne
Ligue des États arabes

3. Une institution spécialisée et une institution apparentée étaient représentées à la session :

Fonds monétaire international
Organisation mondiale du commerce

4. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement était représenté à la session.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Ingénieurs du Monde
